

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°32-2022-203

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2022

Sommaire

Préfecture du Gers / Service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques

32-2022-12-23-00001 - Arrêté portant délégation de signature à M Christophe Pouysegu, chef du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques à la préfecture (2 pages)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2022-12-23-00001

Arrêté portant délégation de signature à M Christophe Pouysegu, chef du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques à la préfecture



Liberté Égalité Fraternité

Secrétariat Général Direction de la Citoyenneté et de la Légalité Pôle Juridique et Documentaire

ARRÊTE

portant délégation de signature à M. Christophe POUYSEGU, chef du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques

Le Préfet du Gers Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et notamment l'article 43, 10ème alinéa, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion et comptable publique ;

VU le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

VU le décret du 15 décembre 2021 nommant M. Jean-Sébastien BOUCARD, sous-préfet d'Auch, secrétaire général de la préfecture du Gers ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2021 portant délégation de signature à M. Jean-Sébastien BOUCARD, secrétaire général de la préfecture :

VU l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2021 modifié fixant l'organisation et les attributions des services de la préfecture du Gers, notamment l'arrêté du 10 novembre 2022 relatif à l'organisation du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques :

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture.

3 Place du Préfet Claude Erignac – 32000 AUCH Tél : 05 62 61 44.00 www.gers.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1ER:

Sont exclus de la présente délégation de signature :

- les lettres aux ministres et aux parlementaires,
- les arrêtés préfectoraux.
- les circulaires et instructions générales,
- les communiqués de presse.

ARTICLE 2 : Les décisions de versement des subventions d'investissement d'un montant supérieur à 100 000 € seront signées par M. le secrétaire général de la préfecture.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est donnée M. Christophe POUYSEGU, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du service de l'appui territorial et de l'animation des politiques publiques à l'effet de signer les pièces administratives et correspondances courantes relevant des attributions de son service.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Christophe POUYSEGU**, la délégation de signature qui lui est conférée est exercée par :

- Mme Sylvie MAGNIE, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de service.

ARTICLE 4 : L'arrêté préfectoral n° 32-2021-12-29-0008 du 29 décembre 2021 est abrogé à compter du 26 décembre 2022, date à laquelle le présent arrêté entre en vigueur.

ARTICLE 5 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État.

Auch, le 23 décembre 2022

Le préfet,

Xavier BRUNETIERE